

SOVEC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 000 euros**

Siège social : 20 Rue Fernand Pelloutier

38130 ECHIROLLES

061 500 542 RCS GRENOBLE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

RIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

23 SEP. 2011

ous le N° 7939



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 mai 2011

L'an deux mil onze

Le 27 mai

A 11 heures

Les associés de la société SOVEC, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros, divisé en 17217 parts de 174,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 20 Rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES, sur la convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été signée en entrant en séance.

Sont présents *des représentants :*

Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de 150 parts sociales

Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de 1171 parts sociales

Société CABINET J. G. & ASSOCIES, propriétaire de 1071 parts sociales

Société CABINET P. A. & ASSOCIES, propriétaire de 1021 parts sociales

Société CABINET HLCB & ASSOCIES, propriétaire de 1041 parts sociales

Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de 100 parts sociales

Madame Martine PACCOUD, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur Pierre Maxime REJOL, propriétaire de 100 parts sociales

Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de 38 parts sociales

Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur Rolland NINO, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur Eric ZABE, propriétaire de 318 parts sociales

La Société SOVEC PARTICIPATIONS FINANCES, propriétaire de 1208 parts sociales

Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de 100 parts sociales

Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur David BRENOT propriétaire de 1171 parts sociales

Monsieur John ELMS, propriétaire de 1171 parts sociales
Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de 130 parts sociales
Monsieur Jean Jacques TAGNARD, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Grégoire BISSON, propriétaire de 130 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par M. Rolland NINO gérant associé.

Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société CABINET JACQUES TURON par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption par notre Société de la société CABINET JACQUES TURON, société à responsabilité limitée au capital de

40 000 euros, dont le siège social est 105 rue de l'Arve - Immeuble Le Lorédan 74300 CLUSES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS ANNECY 348 372 921, approuve ledit projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son gérant, à l'effet de :

- signer le traité de fusion par absorption de la société CABINET JACQUES TURON par la société SOVEC,
- convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur ledit projet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

B. BILLAUD

A. BOUILLOT

I. BRISARD

J. BUISSON

H. LE CURIEUX BELFOND

J. ELMS

R. NINO

M. PACCOUD

P. TRINQUIER

D. BRENOT

X. CODDET

J. GAIRAUD

P. ASTOLFI